

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI**  
**TERRITORIAL**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique**  
**et de l'Environnement**  
**Section des Installations Classées**

**Commune de WAMIN**

-----  
**Enregistrement en vue d'exploiter un élevage bovin**  
**de 180 vaches laitières**  
**SCEA MAGNOLIAS**

-----  
**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC**

La SCEA MAGNOLIAS, dont le siège social est situé 9, rue du Haut 62770 WAMIN, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'exploiter un élevage bovin de 180 vaches laitières, 9, rue du Haut 62770 WAMIN.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 29 mai 2019.

Le dossier est consultable en mairie de WAMIN, commune d'implantation du projet, du 24 juin 2019 au 24 juillet 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (les mardi et vendredi de 14 h à 18 h), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr](mailto:pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr), avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le Préfet du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.